



Durée annuelle du travail

Par **keirana_old**, le **03/06/2007** à **20:45**

Nous aimerions savoir si les personnes qui travaillent en cycle doivent faire un certain nombre d'heures dans l'année.

Pour les cadres la loi dit 217 jours ;

Pour les autres comment est-ce défini (pour des contrats 35h00) ?

Par **floriane106**, le **04/06/2007** à **11:48**

Bonjour,

La durée hebdomadaire légale en France étant fixée à 35h par semaine, les personnes qui travaillent en cycle ou en modulation seront tenues d'effectuer 1600h de travail par an correspondant à une moyenne de 35 h par semaine + les congés payés + les jours fériés payés.

Mais en principe, si vous travaillez par cycle, la durée de travail moyenne à l'intérieur d'un cycle doit être de 35h.

Cordialement

floriane